

PRESENTATION BUDGETAIRE

2024



Conseil Municipal 08 Avril 2024

ELEMENTS GENERAUX

- Article L 2313-1 du CGCT : présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif.
- Budget primitif : ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, en respectant les principes budgétaires.
- Budget primitif : 1er acte obligatoire du cycle budgétaire du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

ORIENTATIONS MUNICIPALES 2024

- Les orientations municipales:
 - Accompagnement important pour l'éducation, le sport et la culture
 - Construction des services techniques
 - Aménagement du centre bourg
 - Optimisation des ressources
- La volonté municipale :
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - Capacité à contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - Mobilisation des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses constituées par :

- les salaires du personnel communal,
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de service effectuées,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts à payer.

Recettes constituées par :

- les prestations fournies à la population (location de salles, loyers, vente de concessions au cimetière)
- les impôts
- les dotations et subventions

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des résultats de 2023, le résultat de fonctionnement de l'année 2023 s'élève à **17 589,73€**. Si l'on ajoute l'excédent, le résultat cumulé est de **536 993,05€**.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 charges à caractère général	243 595,00 €	330 792,32 €
012 charges de personnel	479 343,49 €	517 001,99 €
014 atténuation de produits	70 202,00 €	69 741,00 €
65 autres charges de gestion courante	103 520,39 €	130 267,44 €
66 charges financières	10 870,28 €	10 223,63 €
67 charges exceptionnelles	438,92 €	0
022 dépenses imprévues	0	0
042 opérations d'ordre entre sections	40 742,47 €	31 660,76 €
Total	948 712,55 €	1 089 687,14 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013 Atténuations de charges	37 121,88 €	37 008,53 €
70 produits services domaine et ventes diverses	7 435,07€	8 227,81 €
73 Impôts et taxes	665 544,00 €	742 348,00 €
74 Dotations et participations	211 575,73 €	254 702,86 €
75 Autres produits de gestion courante	37 698,13 €	36 344,85 €
76 Produits financiers	0	0
77 Produits exceptionnels	14 748,74 €	27 695,06 €
78 Reprises provision semi- budgétaires	0	0
042 Diff/réal (+) transférées en inv.	24 126,47 €	949,76 €
Total	998 250,02 €	1 107 276,87 €

RESULTATS FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Total annuel (dépenses+ recettes)	1 946 962,57 €	2 196 964,01 €
Excédent annuel	49 537,47 €	17 589,73 €
Excédent cumulé	519 403,32 €	536 993,05 €

INVESTISSEMENTS 2024

- Construction des services techniques
- Achat de mobilier pour l'école et pour la médiathèque
- Achat de matériel pour les services techniques
- Rénovation de divers toits de bâtiments communaux
- Aménagement de la plaine sportive
- Remplacement du rideau métallique des ateliers municipaux

SECTION INVESTISSEMENT

Préparation de l'avenir de notre commune
Projets de la commune à court, moyen long terme
Augmentation du patrimoine de la commune

- Dépenses constituées par l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, outillage, véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, etc.
- Recettes constituées par :
 - recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
 - les subventions d'investissement
 - les emprunts.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
21 immobilisations corporelles	242 518,63 €	97 852,09 €
23 Immobilisations en cours	30 433,55 €	567 191,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	24 089,64 €	23 161,29 €
040 Opération d'ordre	24 126,47 €	949,76 €
TOTAL	321 168,29 €	689 154,14 €

INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
13 Subventions d'investissement	32 848,94 €	277 750,93 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	192 301,89 €	152 269,17 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	1 335,00 €
040 Opération d'ordre	40 742,47 €	31 660,76 €
TOTAL	266 893,30 €	463 015,86 €

RESULTATS INVESTISSEMENT

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Total annuel (dépenses+ recettes)	588 061,59 €	1 152 170,00 €
Excédent /ou déficit annuel	-54 274,99 €	- 226 138,28 €
Excédent cumulé	222 862,62 €	- 3 275,66 €

COMPTE DE GESTION 2023

Lors du vote du compte administratif, le compte de gestion dressé par le Trésorier est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du CGCT

Il est confectionné par le trésorier qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif

Résultats budgétaires de l'exercice 2023 :

Investissement = - 226 138,28 €

Fonctionnement = + 17 589,73 €

Compte Administratif 2023

- Principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Contrôle de la cohérence avec le budget primitif
- Strictement identique au compte de gestion

Taxes communales 2024

Taxe Foncier Bâti : 36,17%

Foncier Non Bâti : 85,44%

Taxe d'habitation : 17,44 %

Produit attendu pour 2024 : environ 766 000€

Compte Administratif 2023

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
1 089 687,14 €	1 107 276,87 €
	+ Excédent 2022 : 519 403,32 €
	1 626 680,19 €
Excédent de fonctionnement 2023 : 536 993,05 €	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
689 154,14 €	463 015,86 €
	+ Excédent 2022 : 222 862,62 €
	685 878,48 €
Déficit d'investissement 2023 : 3 275,66 €	

Proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023



533 717,39 € en fonctionnement
3 275,66 € en investissement